



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr



COMITÉ DIRECTEUR

PV de la réunion du 11 septembre 2023

Nice, Complexe Sportif de La Lauvette

Les convocations ont été envoyées par mail à tous les membres élus du Comité Directeur.

Présents (7) : Jacky CHARPENTIER, Franck CHEVRIER (Secrétaire adjoint), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), Sylvie DOULUT, Martine RALLO, Serge RALLO et Julien WALTZER.

Pouvoirs (7) : Martial AUDOT, Laurence DELAIRE-COSTE, Pierre FELT, Sébastien FRANCK, Corinne ROUSSEAUX, Yves SERRA et Catherine STRUGEON-KUOPPALA.

Absents excusés (4) : Margot CHEVRIER, André FERRETTI, Valérie GOURAISSA (Secrétaire Générale), et Denis MANASSERO.

Assistent (4) : Adriana BURGAIN (agent de développement), Mario PINTUS (membre du Conseil de l'Éthique), Gérard ROVERA (membre du Conseil de l'Éthique) et Maxence VAUDELIN (responsable du développement).

Ouverture de la réunion à 18h30.

1. Modification des statuts d'ATHLE06

La Fédération Française d'Athlétisme impose aux comités départementaux une modification de leurs statuts ; ATHLE06 devra adopter les statuts types des comités départementaux ainsi définis.

La fédération propose notamment deux types de scrutin pour les élections du Comité Directeur, dont l'un devra être retenu dans nos nouveaux statuts. Le Comité Directeur a décidé de choisir un scrutin de liste proportionnel ; la seconde proposition était un scrutin plurinominal majoritaire.

ATHLE06 devra également mettre en place une commission de contrôle des finances composée de trois personnes extérieures au Comité Directeur. Le Comité Directeur a décidé que ces trois personnes en question seraient issues du Conseil de l'Éthique d'ATHLE06.

Les nouveaux statuts d'ATHLE06 seront prochainement transmis au service juridique de la Fédération Française d'Athlétisme afin de recevoir une validation préalable à leur adoption définitive lors d'une Assemblée Générale extraordinaire ; celle-ci se tiendra le samedi 16 mars 2024 à Sophia-Antipolis.

2. Nouvelle composition du Bureau Exécutif d'ATHLE06

Sur la proposition du Président et en vertu de l'article 31.2 des statuts d'ATHLE06, le Comité Directeur a validé la composition suivante du Bureau Exécutif :

- Ivan COSTE-MANIÈRE, Président
- Valérie GOURAISSA, Secrétaire Générale
- Franck CHEVRIER, Trésorier
- Sébastien FRANCK, Secrétaire adjoint

Ce remaniement du Bureau Exécutif intervient suite à la démission de Sophie LANES du poste de Trésosière. Notons également que Sébastien FRANCK, suite à son entrée au Bureau Exécutif, quitte sa fonction de Vice-Président.

3. Nomination de trois nouveaux président-e-s de commission

Sur la proposition du Président, le Comité Directeur a validé les nominations suivantes :

- Catherine STRUGEON-KUOPPALA : Présidente de la commission des finances et du budget
- Yves SERRA : Président de la commission des formations
- Sylvie DOULUT : Présidente de la commission des solidarités

La présidence de la commission des statuts et règlements restera vacante ; les prérogatives liées à cette commission reviennent ainsi au Bureau Exécutif d'ATHLE06.

4. Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire 2023

L'Assemblée Générale ordinaire 2023 d'ATHLE06 se déroulera le samedi 16 mars 2024 (matin) dans les locaux de SKÉMA Business School à Sophia-Antipolis. Les convocations accompagnées de l'ordre du jour seront transmises par courriel aux clubs maralpins avant le 15 février 2024, conformément à l'article 10.3 des statuts d'ATHLE06.

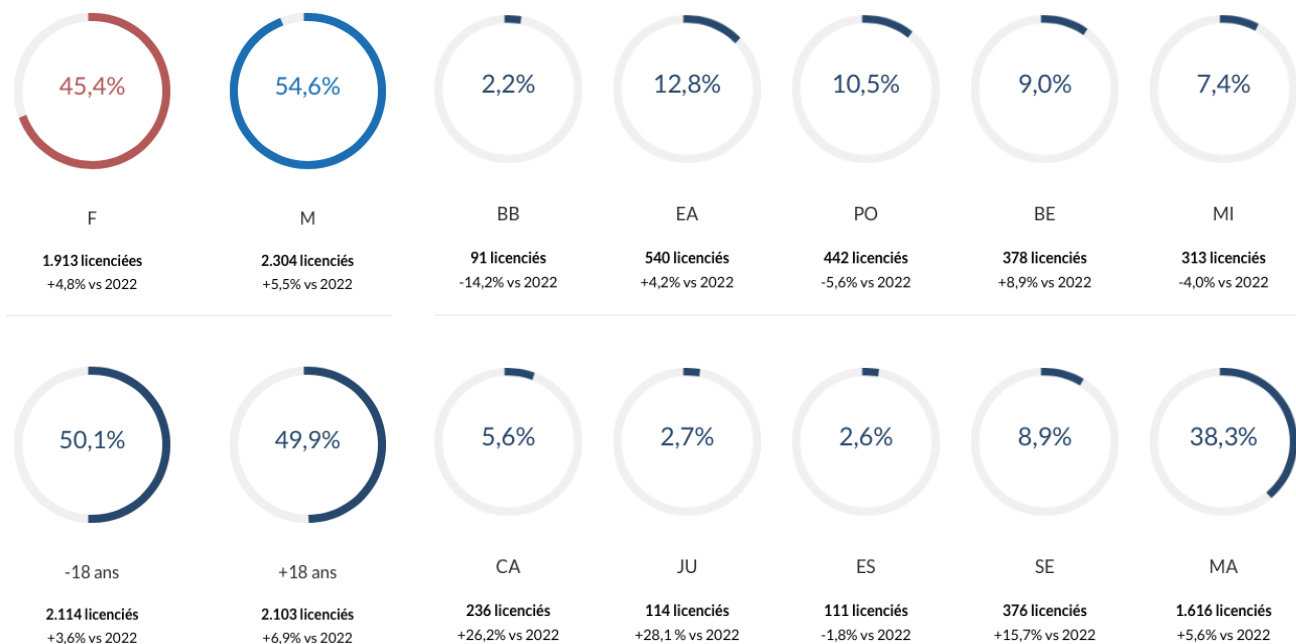
En amont de cette Assemblée Générale ordinaire, même jour, même lieu, ATHLE06 organisera une Assemblée Générale extraordinaire pour que les représentants des clubs puissent approuver la modification des statuts d'ATHLE06.

5. État statistique des licences au 31 août

Au 31 août 2023, nous comptabilisons 4.217 licenciés, soit +5,2% par rapport à 2022, un nouveau record pour notre département.

L'évolution des effectifs des catégories oscille entre -14,2% pour la catégorie BB et +28,1% pour la catégorie JU.

Voir détail par catégorie ci-dessous et sur athle06.fr.



6. Premier bilan de l'application du règlement des engagements des athlètes aux compétitions applicable depuis 1^{er} juin 2023

4 meetings ont été concernés par l'application des nouvelles dispositions : les meetings TC des 15 juin, 17 juin et 6 juillet, et le meeting BE du 18 juin. Nous avons relevé 17,1% d'athlètes engagés de plus par rapport à 2022 sur ces mêmes compétitions.

La mise en place des droits d'engagement pour les athlètes des Alpes-Maritimes (7,50 euros/athlète) et pour les athlètes hors Alpes-Maritimes (10,00 euros/athlète) a permis à ATHLE06 de récolter près de 3.000 euros, ce qui permettra de financer une partie des gratifications des juges maralpains pour cette nouvelle saison.

Fin de la réunion à 20h00.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Valérie GOURAISSA
Secrétaire Générale

Maxence VAUDELIN
Responsable du
développement